

Autorisation de Droit à l'image CONCOURS PHOTO 2025

Je donne expressément mon autorisation à la Ville de Morteau et à la MJC de Morteau d'exploiter mon image (photographies, vidéos, etc.), ou celle de mon enfant s'il est mineur, recueillie dans le cadre du Concours Photo de l'été.

J'autorise la Ville de Morteau et la MJC de Morteau à utiliser, exploiter et diffuser mon image ou celle de mon enfant mineur, par reproduction et/ou représentation, sur tous supports de communication (imprimés, numériques, réseaux sociaux, site internet, affiches, presse, etc.), à des fins de promotion ou de présentation, de tous produits secondaires et dérivés de la Ville de Morteau ou la Communauté des Communes du Val de Morteau, ainsi que la MJC de Morteau.

L'utilisation de mon image ou celle de mon enfant mineur ne portera pas atteinte à ma vie privée, à mon honneur ou à ma réputation.

Cette autorisation est consentie pour le monde entier et pour une durée de quinze ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation écrite adressée à la Ville de Morteau, six mois avant l'échéance.

La présente autorisation d'exploitation de mon image ou celle de mon enfant mineur est conférée à titre gratuit et sans contrepartie.

Je renonce en conséquence à réclamer à la Ville de Morteau ou la MJC de Morteau et à tout tiers autorisé par elle une quelconque rémunération ou indemnité au titre de l'exploitation de mon image dans les conditions définies aux présentes.